

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° I-925

présenté par

M. Fabien Roussel, M. Dufrègne, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,  
M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq,  
M. Nilor, M. Peu, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 33, insérer l'article suivant:**

Après le 2 de l'article 265 du code des douanes, il est inséré un 2 *bis* ainsi rédigé :

« 2 *bis*. La fraction non affectée aux régions et à la collectivité territoriale de Corse est affectée au compte d'affectation spéciale « Transition énergétique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel propose d'affecter à la transition énergétique la part de TICPE qui n'est pas affectée aux Régions et à la Corse.